

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1566

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2002 - Activité de production et de distribution de l'eau potable déléguée aux sociétés CGE, SDEI et Serepi par affermage**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le rapport d'activité des délégataires ainsi que les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des délégations de service public, tels que prévus à l'article 1411-3 du code général des collectivités territoriales, faisaient l'objet d'une publication dans le volume 6 du compte administratif de la Communauté urbaine.

Ainsi, le volume 6 du compte administratif 2002 que le Conseil a approuvé le 19 mai 2003 incluait les rapports et comptes 2001 des délégataires.

L'article 10 de la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002 est venu préciser les modalités de rendu compte des rapports des délégataires disposant que ces rapports sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'activité de production et de distribution de l'eau potable a été confiée en délégation de service public pour une durée de 30 ans à compter du 13 novembre 1986 à la Compagnie générale des eaux (CGE), à la Société de distributions d'eau intercommunales (SDEI) et à la Société d'exploitation de réseaux d'eau potable intercommunaux (Serepi). Cette activité s'effectue sur 51 communes du périmètre de la Communauté urbaine.

Les rapports des délégataires présentés au Conseil contiennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un bilan d'activités au titre de l'exercice 2002.

Le tableau ci-après présente les principaux indicateurs financiers et d'activité de l'année 2002.

		CGE	SDEI	SEREPI
indicateurs financiers	total des produits en k€	99 674	9 373	4 459
	total des charges en k€	82 851	8 963	3 638
	résultat en k€	16 823	410	821
indicateurs d'activité	longueur de réseau en km	3 009	528	153
	volumes produits en mètres cubes	107 347 050	7 552 301	2 336 165
	volumes facturés en mètres cubes	84 953 599	5 507 585	2 107 382
	nombre d'abonnés	249 683	29 222	12 973

Vu lesdits rapports ;

Vu la loi n° 2002-1 en date du 2 janvier 2002 ;

Vu l'article 1411-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération en date du 19 mai 2003 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2002 produits pour l'activité de production et de distribution d'eau potable par les fermiers :

- la Compagnie générale des eaux (CGE),
- la Société de distributions d'eau intercommunales (SDEI),
- la Société d'exploitation de réseaux d'eau potable intercommunaux (Serepi).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,